

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU  
06/03/2019



**Nombre d'élus :**

- en exercice : 31
- présents : 15
- procurations : 6
- Suppléants : 0
- absents : 16
- ayant pris part au vote : 21

**Date de la convocation :** 12/02/2019

**Conseil syndical du 06/03/2019**

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture le :  
15/03/2019

Affichage syndical le : 15/03/2019

**Étaient présents :** Max VINCENT, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Bernard BOURBONNAIS,

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Corinne CARDONA	Michel BALAIS
Pierre GOUVERNEYRE	Bernard BOURBONNAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Anne-Laure MATHIAS	Gérard DARDET
Vincent PEYTEL	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Éric MAZOYER

**Étai(en)t absent(s) :**

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bruno LASSAUSIAIE, Christian COLOMBO, Isabelle CELEYRON, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

**Secrétaire de Séance élu :**

Dominic BOYER-RIVIERE.

Le **mercredi 6 mars 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 12/02/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-03-01

VALIDATION DU DOCUMENT CADRE DE L'ESPACE AGRIPARC PLAINES MONTS D'OR

RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRÉSIDENT

Créé en 1996, le syndicat mixte des Monts d'Or a comme prérogatives la préservation, la gestion et la mise en valeur d'un des principaux cœurs verts de l'agglomération lyonnaise, le Massif des Monts d'Or.

La politique et les actions mises en place depuis plus de 20 ans vise à assurer un équilibre de vocations : protection et gestion de l'environnement et du patrimoine du territoire, pérennité et développement des activités agricoles, fréquentation pour les loisirs de pleine nature.

Une charte d'objectif, élaborée à la création du syndicat mixte, permet d'assurer cet équilibre et, encore aujourd'hui, d'orienter les actions du syndicat : présence permanente sur le site, accueil du public et contrôle de la fréquentation, coordination des interventions foncière pour maîtriser

l'évolution du territoire maintien de l'agriculture, préservation et gestion du patrimoine naturel et bâti.

Les recompositions territoriales récentes, les outils et les politiques agricoles déployés depuis une dizaine d'année (PENAP, Politique d'intervention foncière du SMPMO et révision du PLU-h) conduisent assez naturellement à reconsidérer le cadre d'intervention du syndicat à travers l'actualisation du plan de gestion et la redéfinition des secteurs d'interventions prioritaires. Cette actualisation permettra l'élaboration d'un programme d'action, lequel devra s'inscrire **dans un contexte d'optimisation des moyens disponibles**.

La révision de la charte d'objectifs porte également **la question de la vision de l'avenir du territoire** par les élus, les habitants, les acteurs économiques et les experts thématiques. Cette dimension prospective apparait déterminante dans la démarche d'actualisation proposée.

L'Agence d'urbanisme de Lyon a été sollicitée pour accompagner le SMPMO dans l'élaboration d'un nouveau document-cadre et de son plan d'actions.

Ce travail sera formalisé dans deux documents :

- Le document cadre stratégique de l'**Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or** composé :
  - D'une introduction
  - D'une présentation du SMPMO et des principales réalisations à ce jour
  - D'une présentation du concept d'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or
  - D'une carte-guide synthétisant la stratégie et les 4 axes (Une terre d'équilibre et d'innovation/ Vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité/Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes/Vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découverte)
  - Des exemples de fiches-actions
- Le plan d'actions qui fera l'objet de concertation avec les communes, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon sera construit en 2019 et déployé en 2020 sous forme de fiches opérationnelles.

Le chemin de fer du document cadre stratégique et le concept **d'Espace AGRIPARC**, fruit de plusieurs ateliers prospectifs et collaboratifs, de travail d'analyses et de prospections ont été validés lors du conseil syndical du 12 septembre 2018 (délibération n° 2018-09-01).

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve et valide le document cadre de référence pour la gestion de ce territoire pour les années à venir et autorise le Président à signer tous documents nécessaires pour sa mise en œuvre.

Il est proposé au conseil syndical :

+ D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2019.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessus avant l'adoption du budget 2019.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 06/03/2019*

Max Vincent,  
Président



Page 2 / 2